

ARRÊTÉ DEC3-2026-38

**Fixant la composition du jury du test d'aptitude au sauvetage aquatique
Académie de Paris
Session de Juin 2026**

La rectrice de la région académique Ile-de-France, Rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Ile-de-France ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.222-4 à D222-10-1 ;

Vu le décret n°2004-592 du 17 juin 2004 relatif aux qualifications en sauvetage aquatique, en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les premier et second degrés ;

Vu l'arrêté du 12 février 2019 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré ;

Vu la circulaire du 9 mars 2026 relative aux modalités d'organisation du test d'aptitude au sauvetage aquatique ;

Arrête :

ARTICLE 1 : Est nommé pour la session de Juin 2026, président de jury du test d'aptitude au sauvetage aquatique, Monsieur Kévin CHEVALIER, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional au rectorat de Paris.

ARTICLE 2 : Sont nommées, pour la session de Juin 2026, membres du jury du test d'aptitude au sauvetage aquatique, les personnes citées en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale du service Interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 8 juin 2026

**La rectrice de la région académique Ile-
de-France, rectrice de l'académie de
Paris, chancelière des Universités de
Paris et d'Ile-de-France**


Julie BENETTI